

- P 1: Edito
 P 2: Loi Blanquer, où en est-on dans le 1° degré?
 P3: La tour infernale devient la cité infernale
 P4: La santé en Seine-et-Marne
 P5 : Nos propositions
 P6: Les actions des infirmières
 P7: Enseignement agricole

Syndicalisme pluriel

La revue de la FSU 77, désormais en numérique.

Consultez également le site: <https://fsu77.fsu.fr/>

EDITO



Le résultat des dernières élections européennes du 26 mai dernier questionne la FSU et ses militants. La République en Marche a beau avoir jeté toutes ses forces dans la bataille quitte à faire d'un président de la République, un chef de parti, rien n'y a fait : le Rassemblement National est passé devant y compris dans notre département où il récolte 24,40% des voix. La Gauche, elle, arrive en ordre très dispersé même si Europe Écologie les Verts à déjoué tous les sondages. La victoire, même limitée, de l'extrême droite et l'éparpillement des forces progressistes ne peuvent que nous interpeler.

Toutes ces années de lutte contre les régressions sociales ne conduiraient-elles qu'à arbitrer un duel entre La République en Marche et le Rassemblement National ? Car le contexte reste celui d'une contestation sociale de grande ampleur inscrite maintenant dans la durée depuis la loi El-Khomri, puis le mouvement des cheminots, les « gilets jaunes » et autres « stylos rouges », la mobilisation des fonctionnaires et en particulier les enseignants également engagés contre les réformes « Blanquer »... La loi Dussopt attaque la fonction publique sous prétexte de la moderniser alors que la loi Blanquer « pour une école de la confiance » cherche à mettre les enseignants au pas.

En développant la précarité, ce gouvernement génère le terreau de crise sur lequel s'épanouira l'extrême droite alors même qu'il prétend en constituer la seule alternative. Comme à son habitude, **la FSU 77 forte de tous ses syndicats continuera d'informer, de discuter, de débattre et de convaincre partout où elle le pourra. Si le congrès départemental de la FSU 77 qui se tiendra les 14 et 15 novembre prochains en sera l'occasion**, nous devons continuer à nous engager dans des actions collectives avec les autres organisations syndicales. Nous devons persévérer à nous employer par tous les moyens à faire reculer un exécutif qui, face aux inégalités sociales et territoriales, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, s'acharne à vouloir détruire la Fonction Publique.

Bruno Martoglio, secrétaire départemental

EN JUIN, PLUS QUE JAMAIS, LES ACTIONS CONTINUENT!

Après la forte mobilisation du 17 juin, les assemblées générales ont décidé de la poursuite des actions sous diverses formes (reconduction de la grève des surveillances, rétentions des notes du baccalauréat, refus collectifs de la fonction de professeur principal pour l'année prochaine...). Les organisations syndicales représentatives du public et du privé, de l'enseignement agricole ainsi que les Stylos rouges, la Chaîne des Bahuts soutiennent ces mouvements.

Elles continuent d'appeler les personnels à se réunir en assemblées générales pour décider collectivement des modalités d'action, pour:

-une revalorisation significative des rémunérations; le retrait des réformes des lycées et du baccalauréat; le retrait de la loi Blanquer et du projet de loi « Fonction publique »; des créations et non des suppressions de postes (36 000 élèves en plus, 2650 postes en moins à la rentrée prochaine dans le second degré.

Des préavis de grève sont déposés à cet effet sur toute la période des examens et concours. Elles appellent à faire du **jeudi 27 juin** un nouveau temps fort par la grève des surveillances du brevet des collèges et la participation aux rassemblements. **Cette journée d'action s'inscrira en convergence de la journée interfédérale contre la loi Fonction publique et pour la revalorisation des salaires.**

Communiqué FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP), CGT (Educ'Action, agri, enseignement privé), Solidaires (SUD éducation, SUD rural-territoires, Sundep), SNALC, CNT, SYNEP-CFE-CGC, SnecCFTC, avec le soutien des Stylos rouges, de la Chaîne des Bahuts et de l'APSES

LOI BLANQUER : Où en est-on pour le 1^{er} degré ?

A l'heure où nous écrivons cet article, le Sénat a voté de nombreuses modifications au projet de loi Blanquer. La suppression des EPLESF va dans le bon sens mais nombre de d'entre-elles inquiètent. La mobilisation reste à l'ordre du jour.

L'action paye

La mobilisation des enseignant-es (jusqu'à un collègue sur trois en grève dans notre département), des parents avec les écoles mortes organisées ci et là paye ! De nombreux élus locaux, alertés par la large intersyndicale à l'initiative des syndicats de la FSU affichent maintenant clairement leur opposition à la loi. Tout va maintenant se jouer lors de la commission mixte paritaire qui réunira député-es et sénateur-ices à la mi-juin.

Les EPLESF au placard

Les « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » (EPLESF) pourraient ne jamais voir le jour car le Ministre Blanquer s'est rangé à l'avis des sénateurs : **la suppression de cet article**. En revanche, et au fil des débats organisés durant quatre jours au Sénat, **le texte de loi a été amendé et réécrit sur plusieurs nouveaux points qui doivent inquiéter**.

Direction d'école

Un ajout à l'article 6 du texte prévoit que **les adjointes et les adjoints des écoles se verraient désormais placés sous l'autorité du directeur ou de la directrice** qui participerait, en lien avec l'IEN, à leur évaluation.



En clair, l'amorce d'un statut hiérarchique auquel la très grande majorité des personnels est opposée. Comment imaginer que le collectif de travail ne sortirait pas affaibli de cette évaluation par un autre enseignant-e ?

Formation continue

Les sénateurs ont ajouté au texte que chaque enseignant, au cours des trois années qui suivent sa titularisation, devrait bénéficier d'actions de formation qui complètent sa formation initiale. C'est une bonne chose, **mais ils ont aussi ouvert la porte à la formation continue durant les congés et qui ne sera pas forcément rémunérée**. La disposition vient d'ailleurs en écho, ce qui n'est pas un hasard, à un projet de décret aujourd'hui en discussion au ministère.

Les allocs

Envisagée lors du débat à l'assemblée nationale, puis retirée, la mesure visant à supprimer tout ou partie des allocations familiales aux familles d'enfants absentéistes est revenue et a été adoptée par les sénateurs et les sénatrices. **Une disposition sans efficacité et qui stigmatise un peu plus les familles des milieux les moins favorisés**.



Le voile

Le Sénat a également adopté un amendement visant à interdire aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires au motif que « *le temps scolaire doit demeurer un espace où aucun signe religieux ostentatoire de doit être exposé aux élèves.* » Voilà qui, sous couvert de laïcité, pourrait satisfaire les plus conservateurs, mais qui compliquerait encore un peu plus le travail des équipes attachées à rapprocher de l'école les parents qui en sont le plus éloignés. Cet amendement va par ailleurs à l'encontre de la jurisprudence constante du Conseil d'État.

J Fernandez, Snuipp 77



LA TOUR INFERNALE DEVIENT LA CITÉ INFERNALE

Bienvenue à la cité administrative de Melun, en bord de Seine, les bureaux de la DSDEN 77 sont situés dans la tour de la cité administrative.

Grâce à la persévérance des représentants du personnel notamment ceux du SNASUB-FSU, le syndrome collectif inexplicable (malaises nombreux) devient moins inexplicable grâce aux efforts de l'équipe « gestion cité », pas toujours aidée (surtout financièrement) par la préfecture, notamment sur le chauffage, la climatisation et la VMC. Une solution de modification des bouches d'aération a été testée à un étage et cela a eu un effet immédiat sur les troubles ressentis par les collègues. Ceux-ci ont tout bonnement disparu ! Cela faisait des années que nous, représentants des personnels, avions identifié le système de VMC et la circulation de l'air comme les principales raisons des troubles. On commence à nous écouter et à nous croire...

On pouvait penser que les agents de la tour et de la cité allaient avoir un peu plus de quiétude et travailler dans des locaux plus sains mais **c'était sans compter sur les idées de madame la préfète qui a décidé de densifier la cité administrative**, c'est-à-dire rajouter des services et des agents dans cette cité déjà peu reluisante. Ce ne sont pas, quelques agents, mais pas moins de 244 qui sont attendus, regroupant les services des impôts situés sur le site de Lieusaint, l'ARS situé à Lieusaint qui a déménagé de Melun il y a 2 ou 3 ans seulement, et les circonscriptions IEN du Mée sur Seine, de Melun et de Savigny le Temple.

Mais cette rénovation, qui va consister à rechanger les fenêtres (tiens cela n'aurait-il pas une relation avec le problème évoqué ci-dessus ?) et à rénover la toiture, est conditionnée à une densification de cette cité. Les services de la préfecture ont trouvé de la place dans la cité : certes, certains services comme ceux des impôts ont beaucoup perdu de postes et cela a donc généré de la place dans certains bureaux, mais de là à accueillir 244 personnes en plus !

La préfecture s'est contentée de diviser la superficie totale avec un ratio maximal de 12 m² par personne. Mais les chiffres pris au départ ne correspondent pas à la réalité, les salles de réunion, de réserves ou de stockage devront être supprimées. Et cela veut dire que c'est 12m² pour tous et on sait très bien que les chefs de services ou de division possèdent des bureaux seuls, avec une superficie souvent supérieure à 12m². Également, cela veut dire créer des bureaux en « open-space » ou partagés. Et on a su que beaucoup d'entreprises ou de services en sont revenus de ces « open-space » jugés bruyants et pas très opérationnels. Ajouté à cela qu'il a été prouvé que dans les bureaux actuels, au-delà de 3 personnes, le renouvellement de l'air est insuffisant.

Enfin, les travaux de cette densification (changements des huisseries, décroisement et « recloisement » des bureaux) se feront sur site occupé...



Toutes ces nouvelles ne sont pas réjouissantes et lors du prochain CHSCT cité, présidé par Madame la Préfète elle-même, une première depuis son existence, nous ne manquerons pas de la questionner ; car elle vient sans doute nous vendre sa densification parce qu'à ce jour, aucune consultation, ni information n'a été faite aux agents. Donc : A SUIVRE !

Fabien Bureau- secrétaire départemental et membre du chsct 77 – SNASUB-FSU – tel 0651515712.

Pour faire passer la pilule, on parle de rénovation énergétique de la cité administrative et d'amélioration des conditions de travail des agents.

La santé en Seine-et-Marne Point sur la situation départementale.

La Seine-et-Marne est le dernier département de France métropolitaine en densité de médecins généralistes. Si l'on intègre les territoires ultramarins, le département est avant dernier, juste devant Mayotte!
(Les chiffres officiels selon l'Insee au 1^{er} janvier 2017)

Densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants :

- 102 en S et M;
- 246 à Paris;
- 147 en Île de France
- 154 en France métropolitaine.



Densités de spécialistes pour 100 000 habitants :

- 114 en S et M;
- 600 à Paris;
- 251 en Île de France
- 186 en France métropolitaine



Elle est **78^{ème} sur 96** pour la densité de dentistes pour 100000 habitants :

- 44 en S et M;
- 140 à Paris;
- 73 en Île de France
- 64 en France métropolitaine

Elle est **95^{ème} sur 96** pour la densité d'infirmiers diplômés d'état pour 100 000 habitants :

- 639 en Set M;
- 1702 à Paris;
- 908 en Île de France
- 1026 en France métropolitaine

La situation de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie est catastrophique. Même constat pour les kinés et les pharmaciens : le département est sinistré.

Ajoutons que la moitié des soignants partiront à la retraite sans être remplacés dans les années à venir. Il faut des mois pour obtenir un rendez-vous en ophtalmologie ou en dermatologie. La Seine-et-Marne est le département d'Ile-de-France où l'espérance de vie (à la naissance ou à 65 ans) est la plus basse, tant pour les femmes que pour les hommes.

Les déserts médicaux, la difficulté à accéder aux soins touchent l'ensemble du département en campagne comme en ville ; des milliers de seine-et-marnais ne trouvent pas de médecins référents car ces derniers sont surbookés et n'acceptent plus de nouveaux patients.

Les Urgences des hôpitaux ne peuvent accueillir tous les malades qui s'y présentent faute de personnels, de lits et en raison des délais trop longs pour obtenir des rendez-vous chez les médecins de ville.

Le renoncement aux soins est de plus en plus fréquent aussi pour des raisons financières car les dépassements d'honoraires et l'insuffisance des remboursements en sont la cause..

La Seine-et-Marne est le seul département de la région Île de France qui n'a ni CHU ni filières complètes d'études médicales ; seule la première année est enseignée à Marne la vallée et le sera à Melun à la rentrée prochaine.

Les centres publics de santé fonctionnant avec des médecins salariés sont inexistantes ou en nombre infinitésimal au regard de la taille du département. Les structures de prévention sont très insuffisantes tant en médecine du travail qu'en médecine scolaire.

Le constat est accablant c'est pourquoi nos organisations alerteront l'opinion publique afin de faire de la santé une cause prioritaire en Seine-et-Marne. Mais nous n'en restons pas au constat et désirons faire des propositions pour résoudre les problèmes qu'ils soient départementaux ou nationaux.

Les propositions :

Pour la Seine-et-Marne :

Nous nous opposons à toute fermeture de lits de service et d'établissements.

Bien au contraire nous demandons **la construction d'un CHU de plein exercice**, indispensable pour prendre en un compte l'évolution démographique du département (la plus importante de la région Ile-de-France) et le développement prochain de la plateforme aéroportuaire de Roissy (de 100 000 à 150 000 salariés)

Concernant le maillage du territoire il est nécessaire de **créer des centres de santé publics** regroupant des personnels soignants salariés, acceptant tous les publics sans dépassement d'honoraire. Ces centres permettent de faire venir en Seine-et-Marne de nouveaux praticiens surtout des jeunes femmes qui ne veulent pas exercer en cabinet.

Les maisons de santé souvent financées sur fond public, regroupant des médecins libéraux exerçant prioritairement en secteur 2 avec dépassement d'honoraire, ne jouent pas ce rôle.

Plus généralement:

Nous pensons que la « liberté d'installation » des nouveaux médecins ne peut qu'accentuer la désertification médicale de la Seine et Marne tant l'attrait de Paris et de l'ouest de l'Ile-de-France est fort.

Nous pensons que les places au concours et sorties de formation des médecins doivent être fléchées géographiquement en fonction des besoins des territoires (notons que les médecins libéraux sont d'une certaine façon des salariés de la Sécurité Sociale et que leurs études sont payées par la collectivité nationale), ils doivent en conséquence servir une politique nationale de santé).

La formation des nouveaux médecins doit être dispensée au plus près de leur futur lieu d'exercice, en conséquence nous revendiquons la création d'une faculté de médecine dans le département (avec des antennes décentralisées) avec formation pratique en CHU.

Le numerus clausus ne doit pas être seulement supprimé ; un véritable plan de formation est nécessaire pour former 50 000 médecins supplémentaires dans les 10 ans à venir. On est loin du compte avec la prévision qui est de passer de 8 600 postes à 9 350 alors qu'il faudrait en programmer près de 14 000 par an dès l'année prochaine!

La part de l'hôpital public tend à se réduire: plus de 100 000 lits ont été fermés depuis des années : les 2/3 des maternités ont disparu et les partenariats public/privé donnent aux cliniques privées à l'intérieur de l'hôpital public les soins les plus rentables: chirurgie , imagerie médicale , oncologie.

La déclassification des hôpitaux au prétexte de leur transformation « en hôpitaux de proximité » prévue dans la loi santé ne peut qu'accentuer ce mouvement : dans le département il ne resterait à terme que deux GHT , chacun étant éclaté sur 3 ou 4 sites et concentrant tous les moyens alors que tout le reste du département resterait désertifié puisque les plateaux techniques, les maternités et les centres d'imageries médicales de pointe seraient absents de ces hôpitaux de proximité consacrés principalement à la gériatrie !



Le « virage ambulatoire » ne peut servir de prétexte à la fermeture de lits ou de services. Les patients doivent trouver les conditions d'accueil dans le cadre le plus adapté à leur situation.

Nous exigeons la suppression des dépassements d'honoraires, pratique honteuse qui établit une discrimination par l'argent face à la maladie et contrevient aux principes fondamentaux de la République et de l'essence même de la Sécurité Sociale.

Nous demandons de tendre vers le remboursement des frais médicaux à 100% par la Sécurité Sociale, seul organisme couvrant la totalité de la population contrairement aux complémentaires de santé dont la part ne cesse de croître.

Le financement de la sécurité sociale doit reposer principalement sur les cotisations. Il faut donc revenir sur les milliards d'exonérations non compensées et réduire la part de la CSG qui pèse principalement sur les salariés et les retraités pour **renouer avec ses bases de création en 1946: « Chacun participe selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».**

JB Shaki, SFR 77



Sécurité Sociale Les principes de base

- * **Universalité** : couverture de tous les travailleurs pour l'ensemble des risques
- * **Unicité** : un régime unique (objectif non atteint)
- * **Uniformité** : Taux et prestations uniformes
- * **Autonomie de gestion** (mais rôle de l'État et des patrons, plus d'élections depuis 1986, ...)
- **Contribuer selon ses moyens, recevoir selon ses besoins**
- **Un financement socialisé**

LES ACTIONS DES INFIRMIER(E)S SE POURSUIVENT!

L'heure est grave, le SNICS voit Rouge.

La réussite scolaire des élèves et étudiant-e-s a toujours été sa priorité, le SNICS FSU se mobilise pour que la promotion de la santé à l'école ne soit pas sacrifiée !

Une loi de confiance à l'origine d'un mouvement unitaire de défiance...

Les attaques contre la profession viennent de toutes parts. La loi pour une école de la confiance, la loi de transformation de notre système de santé et bien sur la loi de transformation de la fonction publique impactent gravement l'avenir des fonctionnaires et des infirmier-e-s de l'éducation nationale.

Notre fonction au quotidien ne sera plus assurée, l'accueil, l'écoute de 15 millions d'élèves chaque année dans toutes les infirmeries de France.

Le SNICS est un syndicat actif et se bat quotidiennement pour toute la profession infirmière.

Le SNICS est membre fondateur de l'observatoire de la souffrance au travail (OSAT) des professionnels infirmiers, créé le lundi 13 mai 2019.

<https://souffrance-infirmiere.fr>

84 % de la profession est féminine. 20 % des infirmières partent en retraite avec un taux d'invalidité, et une espérance de vie inférieure de 7 ans (78 ans au lieu de 85 ans pour une femme). 30 % des jeunes diplômés abandonnent la profession dans les 5 ans qui suivent le diplôme. Perte de sens, charge de travail impossible, stress, burnout, dépressions, suicides : face à la souffrance infirmière, **4 syndicats infirmiers (libéral, établissements de santé, éducation nationale) lancent ensemble un observatoire.**

Le professionnel infirmier en souffrance qui effectue une déclaration en ligne alerte sur une situation qui va être traitée syndicalement, sur ses causes d'organisation du travail.

Le professionnel infirmier en souffrance peut faire le choix de demander à être appelé par un syndicaliste formé à cet effet. Si un soutien psychologique est nécessaire, il sera guidé vers une plate-forme spécialisée.

Souvent, le problème n'est pas médical, mais lié à l'impossibilité du travail bien fait. Des personnes qui souhaitent travailler dans les règles de l'art se heurtent à des organisations qui sacrifient la qualité du travail.

Cette approche des risques psychosociaux, transforme la fragilité des situations en fragilité des personnes.



Le projet de loi « pour une école de la confiance » et celui de « transformation de notre système de santé » est un recul sans précédent pour notre profession et les élèves dont nous avons la charge.



Les articles 2 ter, 16 bis et 16 ter du projet de loi pour « une école de la confiance » impactent gravement l'exercice infirmier à l'éducation nationale pouvant à terme faire sortir le personnel infirmier des établissements pour réaliser des dépistages de masse.

Le SNICS a demandé leur suppression et continue à œuvrer jusqu'à l'adoption de ce projet de loi mi-juin.

L'histoire des combats du SNICS-FSU et des infirmier-e-s nous a enseigné que c'est bien notre implantation et affectation dans les établissements au sein des équipes éducatives et la nature de nos missions, liées à la réussite scolaire, qui ont permis d'écartier tout risque de transfert vers d'autres ministères ou vers d'autres missions.



Le Syndicat National des Infirmier-e-s conseiller-e-s de Santé - SNICS - a organisé un congrès extraordinaire le 11 juin 2019 afin de débattre de l'avenir des infirmier-e-s de l'éducation nationale à la bourse du Travail départementale de Bobigny.

M Fauchery, secrétaire départementale SNICS – FSU 77

Une victoire suite à ces mobilisations:

La suppression de l'article 16 bis a été voté à l'unanimité!!! L'article 16 est tombé et avec lui c'est l'équipe pluri-professionnelle en charge de la promotion de la santé qui disparaît de la loi.

Un amendement gouvernemental à l'article 16 ter a été adopté. Cet amendement semble vouloir circonscrire les prescriptions des médecins de l'éducation nationale aux actes remboursés par la sécurité sociale. Cette précision limitera les dérives de prescriptions internes mais rien n'en donne l'assurance. Ce nouvel article a le mérite d'avoir inscrit dans la loi la délivrance des médicaments en vente libre par les infirmier-es de l'Éducation nationale. Un grand pas de plus pour les infirmières de l'éducation nationale et pour l'ensemble de notre profession.



Suppression des seuils de dédoublement dans l'enseignement agricole

La réalité à la rentrée 2019...

Tu vas subir une réforme qui se fiche de la pédagogie, t'auras des profs déprimés... faut bien en éliminer, eux aussi ils coûtent cher !

**L'AVENTURE
DES REFORMES**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

**avec l'enseignement agricole
enterre ton talent**

Agriculture comme à l'EN, les réformes s'empilent les unes au-dessus des autres, et leurs effets cumulés fragilisent nos établissements publics un peu plus. Réforme du lycée et du bac général, réforme du bac technologique STAV, du CAP, chamboulement de la formation professionnelle par apprentissage et continue, avec la « biennommée » Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Parallèlement à tout ça, le ministère de l'agriculture a décidé, sans tenir compte des protestations unanimes de l'intersyndicale, de modifier les seuils de dédoublement dans les classes. Augmentation de 16 à 19, ou de 24 à 27, et il s'agit non plus d'une obligation à respecter, mais d'une indication, susceptible de ne pas être appliquée, car les chefs d'établissement ont l'autorisation d'y déroger !

Ainsi, les notifications de dotations des lycées sont à la baisse, ce qui va entraîner une régression pédagogique avec la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et étudiants, une mise à mal de l'accueil en sécurité des plus jeunes particulièrement, et une dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels.

Cette baisse de dotation est le résultat de la suppression de postes programmée, mais aussi l'application d'une politique libérale de l'éducation qui met en avant une fausse autonomie des établissements, et qui renvoie au niveau local la gestion de la pénurie.

Le Snetap-FSU appelle donc à poursuivre les mobilisations, en refusant de répondre favorablement aux convocations d'examen, en refusant, en l'état des conditions de rentrée annoncées, de se positionner comme Professeur Principal et/ou Coordinateur et en poursuivant les diverses interpellations militantes.

Claire Pinault, Secrétaire régionale Snetap-FSU